



Le comité supérieur de concertation du 17 août 2016

Création : jeudi 18 août 2016 08:49

Suite aux [Concertation entre les syndicats et le Cabinet de l'Intérieur ce 10/08/2016](#), un comité supérieur de Concertation s'est réuni ce 17/08/2016, avec pour objectif, de déterminer les mesures communes à prendre dans la cadre de la sécurité du personnel.

Pour la police fédérale, ce sont les DIRCO's qui assureront la direction et la coordination. Ils recevront la formation nécessaire. Actuellement, Il n'y a pas encore de moyens budgétaires alloués mais l'intention de l'autorité est de les libérer. Le SNPS a toutefois des doutes concernant les moyens qui seront alloués.

Pour la police locale ce sont les bourgmestres qui sont désignés. Ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures. Le point sera abordé dans le cadre de CCB organisées dans chaque ZP.

Les mesures de sécurité supplémentaires proposées en réponse aux incidents de Charleroi sont actuellement insuffisantes. Nous insistons sur la nécessité d'affiner plusieurs mesures, sur l'élargissement de ces mesures au personnel CALog et aux Agents, aux accès aux bâtiments (par exemple : sas d'accès), aux écoles de police, à l'armement,

Nous espérons que les zones locales recevront injonction d' adopter rapidement et adéquatement ces recommandations en adoptant en priorité des mesures structurelles.

L'autorité s'engage à insister en ce sens auprès des zones de police.

Nous exigeons que des normes minimales de sécurité soient clairement définies par l'autorité fédérale (par exemple l'engagement d'AGP seul sur le terrain) et pas seulement pour la police fédérale, mais aussi pour la police locale, et ce en attendant les résultats des analyses de risques.

L'autorité s'y engage et promet de faire le nécessaire.